

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2025

Devenez agent recenseur !



La commune est chargée d'organiser le recensement général de la population qui se déroule tous les 5 ans, sous l'égide de l'INSEE.

Pour la campagne de 2025, la commune de La Calmette **recherche 5 agents recenseurs**

Sous l'autorité du coordonnateur communal, les agents recenseurs procèdent à la collecte des informations sur le terrain auprès des habitants, **du 16 janvier au 15 février 2025**, tous les habitants de la commune vont être soumis au recensement de la population. A ce titre, la commune recrute des agents recenseurs qui auront pour mission d'effectuer les opérations de recensement. Après une formation, les agents recenseurs devront tout d'abord mener une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage. Ils seront ensuite amenés à se présenter chez les habitants pour leur remettre en main propre la notice de recensement et la récupérer si cette démarche ne peut être faite en ligne. En effet, le protocole de l'enquête ayant évolué, la réponse au questionnaire peut se faire maintenant par internet.

Cette mission ponctuelle vous intéresse ?

En postulant, vous vous engagez à être disponible :

- *- 6 JAN. 2025 et 13 JAN. 2025 14-17h mairie la Calmette*
- Pour suivre les 2 demi-journées de formation et les 3 ou 4 jours de préparation des opérations de recensement du secteur affecté. La tournée de reconnaissance et le relevé d'adresses s'effectueront entre les 2 séances de formation.
- **Du 16 janvier au 15 février 2025** pour effectuer les opérations de recensement

Descriptif de l'offre :

- Être disponible.
- Travail en soirée du lundi au samedi.
- Aimer le contact humain.
- Savoir faire preuve de rigueur et de discrétion.
- Les personnes ayant moins de 67 ans.

Missions :

- Assurer la collecte des données concernant les logements et les personnes habitant un secteur défini de la commune ;
- Assurer le suivi des dossiers par adresse et tenir à jour un carnet de tournée ;
- Rendre compte régulièrement de l'avancement du travail et faire état des situations particulières au coordonnateur ;

Profil recherché :

- Être libre de tout engagement pendant la période du recensement ;
- Ténacité et grande disponibilité quotidienne (collecte et restitution des questionnaires en journée mais également en soirée, travail obligatoire le mercredi et le samedi) ;
- Être en capacité d'organiser de façon optimale les tournées (sens de l'orientation et méthode) ;
- Aptitudes relationnelles, capacité au dialogue ;
- Discrétion, confidentialité et neutralité ;

L'agent recenseur ne doit pas exercer de fonctions électives dans la commune.

Comment déposer ma candidature ?

Les personnes intéressées par ce travail rémunéré sont invitées à contacter Mme Maryvonne Savalle, coordonnateur du recensement de la population au 04.30.06.53.82. ou par mail : mairie@lacalmette.fr

Extrait de la délibération n°2024-065 du 22.11.2024

Rémunération des agents recenseurs contractuels comme suit (en net pour l'agent) :

- ▶ **1.80 €** par questionnaire " bulletin individuel " rempli
- ▶ **1.20 €** par questionnaire " feuille de logement " rempli
- ▶ **33 €** pour chacune des 2 formations suivies
- ▶ **33 €** pour la tournée de reconnaissance

- Une prime « internet » sera accordée selon le taux de logement recensés par internet :

- Taux de logements collectés par internet > 50%, prime de 50,00 € ▶ **56€**
- Taux de logements collectés par internet > 60%, prime de 100,00 € ▶ **111€**
- Taux de logements collectés par internet > 70%, prime de 170,00 € ▶ **189€**
- Taux de logements collectés par internet > 80%, prime de 250,00 € ▶ **278€**

Cette prime ne sera versée que si l'agent recenseur a terminé correctement son district.